

| |
|--------------|
| DÉPARTEMENT |
| LOIRE |
| CANTON |
| RIVE DE GIER |
| COMMUNE |
| RIVE DE GIER |

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|--|
| Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 31 | Séance du 25 janvier 2023 à 19h00 Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire. |
| Délibération : N° DEL_2023_008 OBJET : RÉALISATION DE CHANTIERS ÉDUCATIFS 2023 | Date de convocation : 18 janvier 2023 Étaient présents M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Esther BONCORI, M. Damien LEFORT, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Katy BORREGO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Nasira DEBBAH, Mme Virginie KERGOT, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, M. Jean-Louis VALENTE, M. Jean-Pierre GRANATA Étaient absents M. Didier DELDON, M. Jean-Marc DERDERIAN Ont donné pouvoir Marlène ESTEVEZ (pouvoir à Céline CLAUDE) Joséphine CALTAGIRONE (pouvoir à Katy BORREGO) Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Leïla MECHTAR (pouvoir à Christophe TOTEL) Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO) Séverine REYNAUD (pouvoir à Jean-Louis ROUSSET) Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE |

Rappel et références :

Vu la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,
Vu la circulaire du 23 décembre 2020 relative à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024,
Vu la circulaire du 11 février 2022 relative aux orientations budgétaires du FIPDR pour l'année 2023,

Contenu :

Le Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD) s'appuie sur les quatre axes de la stratégie nationale pour mener ses actions sur la ville de Rive-de-Gier. L'axe 1 vise à agir plus tôt et à aller plus loin dans la prévention des plus jeunes.

Le chantier éducatif constitue une démarche globale de prévention qui se situe en amont des dispositifs d'insertion par l'activité économique et entre dans ce cadre. C'est un dispositif mis à disposition des collectivités, des associations de la prévention spécialisée, des structures d'accueil jeunes, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ). Il vise à développer, dans un cadre réglementé, l'aspect contributif des jeunes à la réalisation d'un projet éducatif, individuel ou collectif. Cette action est à la fois axée sur les risques d'exclusion et de marginalisation, et sur les modifications de comportement des jeunes dans un milieu professionnel. L'objectif principal est d'offrir à des jeunes l'accès à des travaux non qualifiés et ne relevant pas du secteur concurrentiel, afin de percevoir un salaire (souvent le premier) pour financer un projet individuel ou collectif.

Différents chantiers, préparés en amont avec les différents services de la Ville tels que la voirie, les espaces verts ou encore le patrimoine, sont prévus sur l'année 2023.

Pour encadrer ces chantiers, la Ville s'appuie soit sur l'association Sauvegarde 42, soit sur le service municipal de la jeunesse.

Les jeunes concernés sont ceux ayant entre 16 et 25 ans, porteurs d'un projet et/ou en difficulté d'insertion sociale et/ou professionnelle, scolarisés ou non, et connus par les partenaires associés au recrutement (Mission Locale, Prévention Spécialisée, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Centres Sociaux, etc.).

Le coordinateur du CLSPD sera chargé de mettre en lien les différents services, les jeunes et les éducateurs. Il cadencera sur l'année les missions en concertation avec les besoins des jeunes sur le territoire via les services spécialisés et le service municipal de la jeunesse.

À ce titre, la Commune va déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture de la Loire sollicitant le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR), ainsi qu'une subvention auprès du Département Loire.

Point financier :

La somme de 6 000,00 € est inscrite au budget au compte 2POVI CHAPITRE 011 FONCTION 420 NATURE 611.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la réalisation de ces chantiers éducatifs et d'autoriser M. le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions et tous documents afférents.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

**Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance
Julien CHANELIERE**

Envoyé en préfecture le 27/01/2023
Reçu en préfecture le 27/01/2023
Publié le
ID : 042-214201865-20230125-DEL_2023_008-DE

